



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

**Taxes foncières pour 2024
votées et perçues par la commune de
MAREUIL SUR LAY-DISSAIS
les collectivités territoriales et divers organismes**

AVIS_TF_RG

La notice de cet
avis est disponible
en [cliquant ici](#) ou
sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SABLES D'OLONNE
155 RUE SIMONE VEIL CS 90373
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal : 47 51 275 536 091
Référence de l'avis : 24 85 4210614 58
Contrat de prélèvement : P385018137297
Référence unique de mandat : FR46ZZZ005002P385018137297

Numéro de propriétaire : 135 +00264 X

Département d'imposition : 85
VENDEE
Commune d'imposition : 135
MAREUIL SUR LAY-DISSAIS

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 13/08/2024
Date de mise en recouvrement : 31/08/2024

Identifiant service : 85035

SCI LA CHAUELIERE
APPT 19 ED CRISHORO MONTCHORO
21 RUA CANDIDO GUERREIRO
8500 000 ALBUFEIRA
PORTUGAL

Somme à prélever

2 194,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2024

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

- pour le paiement de votre impôt :
SIP SABLES D'OLONNE
155 RUE SIMONE VEIL CS 90373
85109 LES SABLES-D'OLONNE CEDEX
Tél : 0251217699
- pour le montant de votre impôt :
CDIF LA ROCHE-SUR-YON
SECT. FONC 2EME SECTEUR
CITE ADMINISTRATIVE
12 RUE 93E REGIMENT D'INFANTERIE
85024 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél : 02 51 45 12 02

* (service gratuit + coût de l'appel)

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2024,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 25/10/2024.

Compte bancaire : FR76 3000 3017 410X XXXX XXX3 138
Identifiant de la banque : SOGEFRPP
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**La somme due est prélevée automatiquement,
vous n'avez pas à envoyer de chèque.**

Les taxes foncières étant affectées aux collectivités territoriales, leurs taux ainsi que leurs évolutions sont déterminés par leurs organes délibérants.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse					
PBDS25	PROPRIÉTAIRE	SCI LA CHAUVELIERE					

Taxes foncières 2024		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations		
Propriétés bâties	Taux 2023	35,52 %	%	2,00 %	0,114 %	14,47 %	1,23 %			
	Taux 2024	35,52 %	%	2,00 %	0,136 %	14,47 %	1,26 %			
	Adresse	797 LE GRAND MOULIN								
	Base	3705		3813	3813	3813	3813			
	Cotisation	1316		76	5	552	48			
	Cotisation lissée	1420		76	5	552	48	2101		
Propriétés non bâties	Adresse									
	Base									
	Cotisation									
	Cotisation lissée									
	Cotisation 2023	1467		76	4	549	47			
	Cotisation 2024	1420		76	5	552	48	2101		
		Variation	-3,20 %	%	0 %	+25,00 %	+0,55 %	+2,13 %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2023	44,13 %	%	1,93%	29,10%	0,253%	9,08%	3,09%		
	Taux 2024	44,13 %	%	1,93%	29,10%	0,289%	9,32%	2,82%		
	Bases terres non agricoles									
	Bases terres agricoles	5		5			7	5		
	Cotisation 2023	2					1			
	Cotisation 2024	2		0			1	0	3	
		Variation	0 %	%	%	%	0 %	%		
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles				
Base État						Droit proportionnel :				
Base collectivité						Droit fixe :				
Pour assurer la compensation à l'euro près de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette année, votre commune fera l'objet d'un versement complémentaire de taxe foncière de 101070 €. Pour plus d'informations, consultez la notice. Vos services en ligne sont accessibles dans votre espace professionnel. Pour créer cet espace sur impots.gouv.fr, vous devez utiliser votre identifiant (SIREN ou IDSP) 811549674 . Il est rappelé qu'un lissage de - 52 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans.				Frais de gestion de la fiscalité directe locale				90		
				Dégrèvement Habitation principale						
				Dégrèvement JA État						
				Dégrèvement JA Collectivité						
Références administratives : 850 01 112 035 135 135 F E				Montant de votre impôt				2194		

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2025.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement, ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-information-personnelles>. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFiP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaître, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L.135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légal imposant à la DGFiP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonnées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.